



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 2 décembre 2024 à 18 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6

Sont absentes :

Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim
Maxime Marquis, Trésorier

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-12-422)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation du budget pour l'exercice financier 2025

Le trésorier présente les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025.

Période de questions portant exclusivement sur le budget

Cette période de questions débute à 19h01 et se termine à 19h30.

(2024-12-423)

Adoption du budget pour l'exercice financier 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a, conformément au premier alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis public annonçant la tenue de la présente séance le 21 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2025 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui s'élèvent à 74 225 170 \$; lesquelles incluent les quotes-parts de la Ville aux budgets du conseil d'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui totalisent 29 839 516 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-12-424)

Publication du budget

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le budget adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget, ou le document explicatif, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE DÉCRÉTER que le budget adopté, ou un document explicatif de celui-ci, soit publié sur le site internet de la Ville et dans le magazine municipal *Vivre Saint-Lambert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 19h34.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière